

2 - Hameaux du Martinot et du Cholet

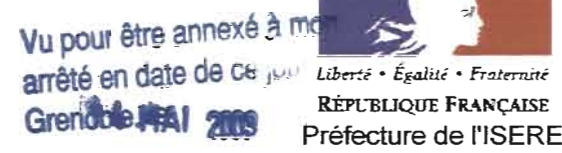
Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé)

Bv zones de contraintes faibles

Echelle : 1/25000

4 - Hameau de Champ-Roti

3 - Hameaux de la Sagne et de la Gorge



Légende :

<u>Niveau de contraintes *</u>		<u>Nature du risque **</u>
	Zones d'interdictions	m : marécages
	Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
	Zones de contraintes faibles	V, v : ruissellements sur versant
	Zones sans contrainte spécifique	G, g¹, g², g³, g^s : glissements de terrain

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

— — — — Limite des encarts cadastraux au 1/5000

Modifié le : Février 2003